

ÉTAT N°1

FONDS DE COMPENSATION POUR LA T.V.A. (Extension 2010) - ANNÉE 2010
Dépenses réelles d'investissement inscrites au compte administratif 2009

commune ou établissement bénéficiaire :

		Montant
A Total des comptes 21, 23, 202 et 205	BUDGET PRINCIPAL	
	BUDGETS ANNEXES	
comptes 204	1/ FONDS DE CONCOURS SUR MONUMENTS CLASSÉS versés par les collectivités territoriales et leurs groupements à l'État	
	2/ FONDS DE CONCOURS VERSÉS A L'ÉTAT OU A UNE AUTRE COLLECTIVITÉ TERRITORIALE OU A UN AUTRE EPCI POUR DES TRAVAUX DE VOIRIE (article 23 loi du 13.08.04 libertés et responsabilités locales codifié à l'article L.1615-2 du CGCT) (annexe 5)	
	3/ SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT versées par le département ou la région aux établissements publics locaux d'enseignement	
TOTAL A		0,00
B	4/ TRAVAUX CONNEXES AU REMEMBREMENT déduction faite, le cas échéant, de la participation financière d'un tiers non éligible	
	5/ TRAVAUX D'INTÉRÊT GÉNÉRAL OU D'URGENCE réalisés sur le patrimoine de tiers et relatifs à la lutte contre les avalanches, les glissements de terrains, les inondations, les incendies, la défense contre la mer, travaux pour la prévention des incendies de forêt (alinéa 4 de l'article L.1615-2 du CGCT)	
	6/ TRAVAUX D'INVESTISSEMENT SUR LES BIENS RELEVANT DU CONSERVATOIRE DE L'ESPACE LITTORAL ET DES RIVAGES LACUSTRES (joindre la convention visée par l'article 65 de la LFR pour 2004)	
	7/ TRAVAUX SUR LE PATRIMOINE DES SECTIONS DE COMMUNES au titre d'opérations de réhabilitation du patrimoine (article 62 de la loi de finances 1999)	
	8/ INDEMNITÉS VERSÉES À LA SUITE DE L'ANNULATION D'UN MARCHÉ par décision du juge administratif (article L.1615-1 du CGCT) compte 678 (voir annexe 3)	
	9/ TRAVAUX RÉALISÉS SUR LE DOMAINE PUBLIC ROUTIER DE L'ÉTAT OU D'UNE AUTRE COLLECTIVITÉ (voir annexe 4) (article L.1615-2 du CGCT)	
	10/ FRAIS D'ÉTUDES RÉALISÉS PAR UNE COLLECTIVITÉ TERRITORIALE OU UN EPCI AUTRE QUE CELUI QUI RÉALISE LES TRAVAUX (art. L.1615-7 CGCT) (annexe 6)	
	11/ TRAVAUX RÉALISÉS SUR LE DOMAINE PUBLIC FLUVIAL dans le cadre de l'expérimentation prévue au L3113-2 du CGPPP (voir annexe 7) (art. L.1615-2 du CGCT)	
	TOTAL B	
TOTAL DES DÉPENSES		TOTAL A + B 0,00
C	DÉPENSES À DÉDUIRE	• État n° 2
		• État n° 3
		• Dépenses d'investissement liées aux intempéries ayant déjà fait l'objet d'une attribution du F.C.T.V.A. (décret intempérie exceptionnelle)
		• Dépenses d'investissement liées aux violences urbaines ayant déjà fait l'objet d'une attribution du FCTVA
TOTAL C		0,00
TOTAL DES DÉPENSES ÉLIGIBLES		TOTAL (A + B - C) 0,00

Cachet de la collectivité

Fait à

Certifié exact

, le

Le maire ou le président,

ANNEXE 4 À L'ÉTAT N°1 (Extension 2010) - ANNÉE 2010Opérations d'investissement réalisées sur le domaine public routier de l'État ou d'une autre collectivité locale
(article L.1615-2 du CGCT)

Nature de l'opération et lieu (création d'un giratoire, aménagements de trottoirs ...)	Propriétaire du domaine public routier (État, collectivité territoriale)	Date de la convention	Nom et visa du cosignataire de la convention	Montant T.T.C.
Cachet de la collectivité	Certifié exact	TOTAL T.T.C. (à reporter à l'état n°1 partie B-9)		0,00

Fait à _____, le _____
Le maire ou le président,

ANNEXE 5 À L'ÉTAT N°1 (Extension 2010) - ANNÉE 2010

Fonds de concours versés à l'État ou à une autre collectivité territoriale ou à un EPCi pour des travaux de voirie
imputés au compte 204
(article L.1615-2 du CGCT)

Bénéficiaire du fonds de concours, propriétaire de la voirie concernée par les travaux	Nature de l'opération et lieu (création d'un giratoire, aménagements de trottoirs ...)	Nom et visa du bénéficiaire du fonds de concours	Montant T.T.C.
Cachet de la collectivité	Certifié exact	TOTAL T.T.C. (à reporter à l'état n°1 partie A-2)	0,00

Fait à _____, le _____
Le maire ou le président,

ANNEXE 6 À L'ÉTAT N°1 (Extension 2010) - ANNÉE 2010Frais d'études
(article L.1615-7 du CGCT)**Chez la collectivité qui réalise l'étude**

Objet de l'étude préparatoire et date de réalisation	Collectivité territoriale ou EPCI ayant réalisé les travaux et date de réalisation des travaux	Nom et visa de la collectivité territoriale ou de l'EPCI ayant réalisé les travaux	Montant T.T.C.
TOTAL T.T.C. (à reporter à l'état n°1 partie B-10)			0,00

Chez la collectivité qui réalise les travaux

Nature des travaux et date de réalisation	Collectivité territoriale ou EPCI ayant réalisé les études	Nom et visa de la collectivité territoriale ou de l'EPCI ayant réalisé les études	Montant T.T.C. des travaux hors études à faire inscrire en partie A de l'état n°1

Cachet de la collectivité

Fait à _____, le _____
Le maire ou le président,

ANNEXE 7 À L'ÉTAT N°1 (Extension 2010) - ANNÉE 2010Opérations d'investissement réalisées sur le domaine fluvial dans le cadre de l'expérimentation prévue au L3113-2 du CGPPP
(art. L1615-2 du CGCT)

Nature de l'opération et lieu (cours d'eau, canaux, ports intérieurs, ...)	Propriétaire du domaine public fluvial (État uniquement)	Date de la convention	Nom et visa du cosignataire de la convention	Montant T.T.C.
Cachet de la collectivité	Certifié exact	TOTAL T.T.C. (à reporter à l'état n°1 partie B-11)		0,00

Fait à _____, le _____
Le maire ou le président,

ÉTAT N°2 (Extension 2010) - ANNÉE 2010
Opérations réalisées par la collectivité en 2009 - **exclus du F.C.T.V.A.**

Dépenses concernant des biens mis à disposition de tiers non-bénéficiaires du F.C.T.V.A. pour les dépenses antérieures au 1er janvier 2006 et à compter du 1er janvier 2006 pour les dépenses sur des biens confiés à des tiers dans les cas non prévus aux a, b, c de l'article 42-III de la LF 2006 (article L.1615-7 du CGCT)			
Tiers	Opérations	Montants	Page au compte administratif

Dépenses de voirie réalisées par un groupement de collectivités compétent en la matière ayant fait l'objet d'une réintégration par une opération d'ordre budgétaire au compte administratif de la collectivité			
Le groupement bénéficie directement d'une attribution du F.C.T.V.A. au titre de ces dépenses (article 30 de la LF pour 1998)			
Tiers	Opérations	Montants	Page au compte administratif

Dépenses de voirie réalisées par une autre collectivité ayant fait l'objet d'une réintégration par une opération d'ordre budgétaire au compte administratif de la collectivité bénéficiaire (article L.1615-2 du CGCT)			
Nom de la collectivité territoriale ou du groupement ayant réalisé les travaux	Nature de l'opération et lieu	Montants	Page au compte administratif

Opérations concernant l'enseignement supérieur, n'ayant pas fait l'objet d'une maîtrise d'ouvrage conformément aux dispositions de l'article 18 de la loi du 4 juillet 1990 modifié par l'article 40 de la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité		
Opérations	Montants	Page au compte administratif

Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations		
Pour les bénéficiaires qui utilisent la nomenclature M14, les dépenses inscrites ci-dessous ont été imputées au compte 237 ou 238 (avances et acomptes). Elles ne sont pas éligibles au F.C.T.V.A. car l'enrichissement du patrimoine n'est pas certain, il s'agit d'une prévision et d'une dérogation à la règle du service fait.		
Opérations	Montants	Page au compte administratif

Fonds de concours reçu pour la réalisation de dépenses d'investissement sur le domaine public routier (article L.1615-2 du CGCT)		
Opérations	Montants	Page au compte administratif

Dépenses exclues de l'assiette du F.C.T.V.A. en vertu de l'article R. 1615-2 du CGCT			
<i>Dépenses réalisées pour les besoins d'une activité assujettie à la T.V.A, de plein droit ou sur option</i>			
Opérations		Montants	Page au compte administratif
<i>Dépenses non grevées de T.V.A.</i>			
Travaux hors taxe effectués par des syndicats intercommunaux :			
Syndicats	Opérations	Montants	Page au compte administratif
Travaux hors taxe effectués par les services de l'Équipement :			
Opérations		Montants	Page au compte administratif
Autres dépenses hors taxe (achat de matériel d'occasion, de terrain H.T. ou de frais de personnel inclus dans les travaux d'investissement exécutés en régie ...)			
Opérations		Montants	Page au compte administratif

<i>Travaux réalisés sur le patrimoine de tiers non bénéficiaires du F.C.T.V.A (hors ceux bénéficiant de l'alinéa 4 de l'article L. 1615-2 du CGCT)</i>			
Tiers	Opérations	Montants	Page au compte administratif
<i>Dépenses concernant les biens concédés ou affermés dans les conditions prévues par l'article 210 (ancien 216 ter) de l'annexe II du code général des impôts</i>			
Concessionnaire ou fermier	Opérations	Montants	Page au compte administratif
		TOTAL DES DÉPENSES EXCLUES	
		À reporter sur l'état n°1	0,00

Cachet de la collectivité

Certifié exact
Fait à _____, le _____
Le maire ou le président,

ÉTAT N°4 (Extension 2010) - ANNÉE 2010

Reversement des attributions de F.C.T.V.A.en cas de cessions ou de mises à disposition d'immobilisations à un tiers non bénéficiaire du fonds
(articles L.1615-9 et R.1615-5 du CGCT)

Cessions d'immobilisations					
Désignation du bien	Date de l'acquisition	Valeur d'achat ou coût de réalisation	Date de cession	Désignation de l'acquéreur	Montant du F.C.T.V.A. perçu
IMMOBILIER					
MOBILIER					

Mises à disposition d'immobilisations à un tiers non bénéficiaire du FCTVA pour les dépenses réalisées avant le 1er janvier 2006					
Désignation du bien	Date de l'acquisition	Valeur d'achat ou coût de réalisation	Date de la mise à disposition	Désignation du bénéficiaire de la mise à disposition	Montant du F.C.T.V.A. perçu
IMMOBILIER					
MOBILIER					

*Le montant du F.C.T.V.A. à reverser sera calculé par les services préfectoraux conformément à l'article R1615-5 du CGCT

Cachet de la collectivité

Certifié exact

Fait à

Le maire ou le président

, le

ÉTAT N°5 (Extension 2010) - ANNÉE 2010

Opérations nouvellement imposables à la T.V.A. - Calcul du montant de F.C.T.V.A. à reverser

description de l'immobilisation concernée	immobilisation entrée dans le patrimoine de la collectivité le :	activité de la collectivité assujettie à la T.V.A. à compter du :	Montant de l'investissement T.T.C.	Montant de l'investissement H.T.	A	B	C	D = C - B
					T.V.A. correspondante	Crédit de départ	Dotations du fonds de compensation reçue	F.C.T.V.A. à reverser

Cachet de la collectivité

Certifié exact

Fait à

, le

Le maire ou le président

ÉTAT N°6 (Extension 2010) - ANNÉE 2010

Opérations sortant du régime de la T.V.A. - Calcul du montant de F.C.T.V.A. à recevoir

description de l'immobilisation concernée	immobilisation entrée dans le patrimoine de la collectivité le :	activité de la collectivité sortant du régime de la T.V.A. à compter du :	Montant de l'investissement T.T.C.	Montant de l'investissement H.T.	A	B	C = A - B	D = A - C
					T.V.A. déductible	T.V.A. à régulariser	T.V.A. nette récupérée	Complément à recevoir du F.C.T.V.A.

Cachet de la collectivité

Certifié exact

Fait à

, le

Le maire ou le président